Instituts thématiques

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

Délégation régionale
Bretagne, Centre, Pays de Loire

La déléguée régionale,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret 84-278 du 12 août 1984 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 12 juin 2014 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision DAJ 2009-139 du 19 mars 2009, donnant délégation de pouvoir aux délégués régionaux, ordonnateurs secondaires et précisant les modalités de délégation de leur signature afin d'assurer le fonctionnement des délégations régionales et des formations de recherche ;

Vu la décision DAJ 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision DAF n°2013-2013-01 du 2 janvier 2013 relative aux conditions et modalités de déplacements temporaires ;

Vu la décision SA/CF/16-I17 du 21 avril 2016, du Président-directeur-général, portant organisation des achats de l'Inserm ;

Vu la décision du 19 mars 2009 nommant Madame Marianne DESMEDT, déléguée régionale ;

Vu la décision du 1er janvier 2016 reconduisant Madame VALMORI dans ses fonctions de Directrice de l'unité 1102;

Décide :

Fait à Nantes, le 22 avril 2016

La déléguée régionale
ordonnateur secondaire

Marianne DESMEDT

Les délégataires

Danila VALMORI

Raissa HALNA DU FRETAY